

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS
PSYCHIATRIQUES
DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

Mission soins psychiatriques sans consentement

RAPPORT D'ACTIVITE 2018
Commission Départementale des
Soins Psychiatriques
De la Manche

Agence régionale de santé de Normandie

Mission soins psychiatriques - Site de CAEN - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN cedex 4 - ☎ 02.31.70.96.96

I – Composition de la CDSP au 31/12/2018

Membres prévus	Membres désignés
1 magistrat	Madame
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	Docteur
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	Docteur
1 médecin généraliste	Aucune candidature
1 représentant d'association agréée de personnes malades	Madame
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	Madame

II – Statistiques d'activité de la CDSP 2018

Nombre de réunions	3
Nombre de visites d'établissements	3
Nombre total de dossiers examinés :	144
- dont SDRE et SDJ	46
- dont SDDE	11
- dont SPI	43
- dont SDTU	44
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	NC
- dont nombre de demandes adressées au préfet	NC
- dont nombre de demandes satisfaites	NC
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	NC
- dont nombre de demandes satisfaites	NC
- dont nombre de demandes adressées au JLD	NC
- dont nombre de demandes satisfaites	NC
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients	2
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	NC
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	NC
- dont SDRE et SDJ en programme de soins	NC
- dont SDDE en hospitalisation complète	NC
- dont SDDE en programme de soins	NC
- dont SPI en hospitalisation complète	NC
- dont SPI en programme de soins	NC

III – Bilan Statistiques 2018

Cf. Annexe 1

IV - Synthèse :

- Examen des dossiers :

Lors de l'examen des dossiers les membres de la CDSP observent que l'ensemble des décisions d'admission sont adaptées à l'état de santé des patients.

Suite aux observations de l'année précédente sur la problématique liée à la pratique avérée de « copier-coller » dans la rédaction des certificats mensuels par les médecins psychiatres, les membres de la CDSP restent sensibles et vigilants. La pratique apparaît être moins visible sur l'année écoulée et la Commission salue l'effort concédé.

Un élément de difficulté de lecture a été constaté concernant certaines décisions de directeur. En effet, les décisions mentionnent la date de la précédente décision concernant la forme de prise en charge plutôt que la date initiale de ce même changement. Cela n'est ainsi pas révélateur de la durée que le patient a passé sous la dite forme. Cette remarque a été prise en compte par les établissements concernés et sera modifiée à partir de janvier 2019, au moment du changement de logiciel administratif encore en usage au sein de l'établissement. Les membres de la CDSP maintiendront leur attention sur ce qui a été constaté et ce dans le but de viser une compréhension simplifiée des éléments législatifs pouvant rapidement être obscurs pour les patients.

Il a été demandé par la CDSP de pouvoir étudier les registres de l'isolement et de la Contention des Etablissements. Les documents ont été transmis comme demandé, seulement les membres de la Commission ont fait savoir aux Directions que la forme utilisée ne permettait aucunement la lecture des données. Ainsi, il a été évoqué la mise en lumière de ce qui apparaît être des chiffres bruts dans un langage compris de tous, en attirant leur attention sur le fait qu'une analyse de leurs propres données reste l'objectif vers lequel tendre et ce, dans le but de permettre une utilisation efficiente des informations collectées.

Il est à noter le peu de réclamations directes auprès de la CDSP. Cette situation semble, comme pour l'année 2017, liée au caractère systématique des audiences JLD qui permettent plus facilement aux patients de faire connaître leurs remarques ou désapprobation. Les réclamations réceptionnées ont été traitées en séance, les dossiers des patients ont été examinés et sont systématiquement suivies d'un courrier en réponse au patient.

En règle générale, les membres de la CDSP encouragent les dynamiques dont ils ont été les observateurs au cours de l'année 2018, celles-ci visant à l'amélioration de la prise en charge des patients par des travaux de réflexions menés sur l'ensemble des établissements.

- **Visite des établissements :**

Trois visites ont été réalisées en 2018 :

- ❖ mars 2018 : CH de PONTORSON
- ❖ juin 2018 : FBS de la Manche site de Picauville – La Glacerie
- ❖ novembre 2018 : Fondation Bon Sauveur de la Manche – site de Saint –Lô

Les membres ont pu visiter les unités accueillant des patients en soins psychiatriques sans consentement à savoir :

L'unité Pussin (FBS de St Lô), l'unité Anne Leroy Bertin (FSB Picauville), les unités Normandie RDC, Normandie 1, Bretagne 1, Normandie 2, Bretagne 2 (CH Pontorson).

En amont de ces visites, les différents services des établissements ont informé l'ensemble des patients de la date de passage de la Commission afin que ces derniers puissent demander à en rencontrer les membres. Ainsi, 11 patients ont été reçus par la CDSP dans leurs établissements respectifs. De ces rencontres, il ne ressort aucun élément particulier ayant nécessité une action de la Commission. D'une manière générale, les patients rencontrés précisent qu'ils sont satisfaits de leur prise en charge, que les personnels sont agréables et expriment, régulièrement, le fait de ne pas savoir quoi dire, car n'ayant aucune idée de ce qu'est la CDSP comme de ce qui les a motivé à être reçus.

Par la même, aucun élément particulier n'a été soulevé lors de la visite des lieux. L'examen des registres n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Le secrétaire de la CDSP 50,

Le 08/07/2019,

Annexe 1

		MANCHE		
		CHS BON SAUVEUR PICAUVILLE	CHS BON SAUVEUR SAINT LÔ	CH PONTORSON
Démographie départements 2018		499824		
Démographie territoire de santé 2018		499824		
Nombre total de mesures de soins psychiatriques (préfets et directeurs)		198	132	124
(nombre d'admissions avec consentement sur la même période)	nbr avec consentement (nbr de patients déclaration SAE)	1 125	1092	5986
	total adm	1325	1265	
	% sans consentement	15,09%	13,67%	2,07%
Par département (nombre total de mesures préfets justice, directeurs)		454		
dont Nombre total de SDRE et SDJ (mesures préfet et justice)		19	13	6
TOTAL DEPARTEMENT		38		
EVOLUTION année N-1		-34%		
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3213-1 du CSP (adm direct préfet)		3	4	4
dont Nombre de mesures prises après application de l'art. L. 3213-2 du CSP (adm municipale)		10	5	5
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3213-7 du CSP (adm médico-légale)		1	0	
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. 706-135 du CPP (adm judiciaire)		4	0	
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3214-3 du CSP (adm carcérale)		1	4	
dont Nombre total de SDDE (mesures directeur)		179	119	118
TOTAL DEPARTEMENT		416		
EVOLUTION année N-1		11%		
dont Nombre de SDT (mesure à la demande d'un tiers - droit commun)		43	19	3
Nombre de SDTU (mesure d'urgence)		84	21	45
Nombre total de SPI (mesure pour péril imminent)		52	79	70
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an		37	5	24
dont Nombre de SDRE et SDJ		20	4	8
dont Nombre de SDDE		11	1	10
dont Nombre de SPI		6	0	6
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques		173	118	126
dont Nombre de levées de SDRE et SDJ		12	9	9
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3213-1 du CSP			4	
dont Nombre de levées de mesures prises après application de l'art. L. 3213-2 du CSP		8	3	8
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3213-7 du CSP		0	0	
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. 706-135 du CPP		0	0	1
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3214-3 du CSP		4	2	
dont Nombre de levées de SDDE		161	109	117
dont Nombre de levées de SPI		48	20	77
Saisines JLD		157	69	115
moyenne saisines/mois		13,1	5,80	9,0
Dossiers audiencés		152	67	100,00
moyenne dossiers audiencés/mois		12,70	5,60	8,00